

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

Présents : Mmes et MM. THOREL Gilles, JAKUBOWSKI Chantal, MOREL Guillaume, BOUCHEZ Christèle, POTTIEZ Bruno, LOOSEN Chantal, COQUEMPOU Bruno, AGEORGES Benoit, SOHIER Isabelle, MESER Delphine, PRUVOST Francis, ALBA Jocelyne et BLANQUART Alain

Absents représentés : DERAEDT Didier par THOREL Gilles
CAMUS Lydie par MESER Delphine

Secrétaire de séance : SOHIER Isabelle

Lecture du compte rendu de la réunion précédente

N'appelle aucune observation

Remerciements

De la famille VERHAEGHE pour les fleurs offertes lors du décès de Mme VERHAEGHE Nadine.

Commune nouvelle

Suite au projet de fusion des communes de Campagne lez Wardrecques, Racquinghem et Wardrecques, l'ensemble du Conseil Municipal est amené à voter à bulletin secret. Le résultat est le suivant : 6 voix pour, 8 voix contre et 1 voix blanc.

Acquisition d'une alarme pour l'école

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école a été victime d'une tentative d'effraction en septembre dernier. La Mairie a reçu un devis de l'entreprise qui fait actuellement les travaux d'électricité à l'école pour l'installation d'une alarme. Les câbles ont été passés dans le plafond pour y faire le branchement si l'acquisition d'une alarme se fait. Le devis comprend une protection de l'ensemble du groupe scolaire, une transmission sur 4 téléphones fixe ou portable, un détecteur de mouvement...l'ensemble du matériel est conforme NFa2P. Le devis s'élève à 4 673.59€ TTC. Il est évoqué la possibilité d'installer une caméra rotative à la place d'une alarme. Plusieurs questions sont posées : faut-il une maintenance ? Les numéros de téléphone seront ceux de qui ? Lien avec la gendarmerie ? Une grande partie du conseil municipal est plutôt favorable à l'acquisition d'une alarme, mais

souhaite que d'autres devis soient demandés, et réfléchir à d'éventuels autres moyens de surveillance.

Plan communal de sauvegarde

Il s'agit ici d'une simple modification administrative qui doit être faite par un arrêté du Maire. Il n'y a donc pas lieu à en délibérer. Une conseillère demande s'il est possible que ce Plan soit mis en ligne sur le site internet de la commune par exemple, pour en informer les habitants. Il n'est pas possible de faire cela car ce document comporte des informations personnelles sur les membres du Conseil Municipal et également sur certains habitants vulnérables, il est donc demandé que ce plan soit envoyé par mail à l'ensemble du conseil municipal.

Mise en sécurité de l'accès internet de l'école

Le conseil d'école demande que la municipalité mette en place un système de surveillance lors de l'utilisation d'internet à l'école. Une loi de 2004, nous oblige en tant que commune à protéger les intérêts des enfants et enseignants dans l'enceinte de l'école lors de l'utilisation des ordinateurs, tablettes.... Ce système garanti un numéro individuel et une traçabilité des sites fréquentés dans l'enceinte de l'école (filtrer les contacts internet, les sites....). le conseil d'école aurait une préférence pour la société 'Frogi Secur'. A l'achat, le contrat coûterait 1400€ pour 3 ans, puis 300€ par an (entretien et mises à jour), à la location 30€ par mois. Chaque enfant et enseignant disposerait d'un code unique. Des autres devis vont être demandés, et cette demande sera rajoutée à l'élaboration du budget 2016.

Divers

- Un membre du conseil municipal a demandé la possibilité de recevoir un compte rendu des différentes réunions des commissions qui peuvent avoir lieu. Il est répondu que chaque décision importante vue lors de ces commissions est validée par la réunion de conseil municipal suivante.
- Il est signalé que les voitures se garent de nouveau sur le parking de l'école, alors que pendant la durée des travaux de l'école il ne doit y avoir que le dépose minute.
- Il est demandé des nouvelles d'un conseiller absent depuis plusieurs réunions. M. le Maire va le rencontrer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Le secrétaire de séance,

Isabelle SOHIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'SOHIER'.

Le Maire,

Gilles THOREL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Thorel'.